

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 Juin 2022 à 20 H 30**

Le vingt-sept Juin deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 21 Juin 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Treize) :

M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, Mme Lucie DANCETTE, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Régis BABOIS, M. Jean-Marie DUPLAY

Absents(tes) au moment du vote (Six dont trois pouvoirs) :

Mme Marine MATA donne pouvoir à M. Guy VACHON
Mme Caroline MUSCELLA donne pouvoir à M. Yves DELORME
Mme Corinne CHABORD
Mme Nadine EUKSUZIAN
M. Jacques PRAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MALSERT
Mme Martine BEGUE

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

**DELIBERATION n° 2022.041 : Développement économique : Commerce – Approbation
Convention actualisée n°2 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

M. le Maire expose aux membres de l'assemblée que le Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a délibéré favorablement en date du 27 Juin 2018 sur la mise en place de l'aide directe régionale aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente. Depuis cette date, l'intercommunalité intervient conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et aux communes pour participer aux financements des investissements des petites entreprises du commerce.

Le Conseil Municipal de Sainte-Colombe en date du 16 Janvier 2019 a approuvé la mise en place d'un cofinancement de l'aide régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente et a validé la convention de mise en oeuvre des aides économiques par les communes.

De plus, Vienne Condrieu Agglomération a approuvé le 13 Décembre 2021 la mise en place d'un cofinancement de l'aide régionale « financer l'investissement de mon commerce de proximité » à hauteur de 15 % pour Vienne Condrieu Agglomération et 15 % pour la commune d'implantation ainsi que le règlement intercommunal de l'aide « financer l'investissement de mon commerce de proximité ».

Aussi, il convient au Conseil Municipal d'approuver la convention actualisée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention actualisée n° 2 avec la Région Auvergne Rhône-Alpes annexée à la présente délibération
- **AUTORISE M. le Maire** ou son représentant à signer cette convention
- **APPROUVE** la mise en place d'un cofinancement de l'aide régionale « financer l'investissement de mon commerce de proximité » à hauteur de 15 % pour Vienne Agglomération et 15 % pour la commune d'implantation
- **APPROUVE** le règlement de l'aide « financer l'investissement de mon commerce de proximité »

Pour extrait conforme
A Sainte-Colombe, le 27 Juin 2022

Le Maire,
Marc DELEIGUE



Transmis en Préfecture le : - 8 JUIL. 2022
Affiché le :

- 1 JUIL. 2022